

Commune de Labatie d'Andaure

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 14 janvier 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 10

L'an deux mille seize et le quatorze janvier, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Labatie d'Andaure dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Christian MARLIAC, Maire.

Date convocation : 8 janvier 2016

Présents : Christian MARLIAC, Maire - Chantal REILLE - Robert ROCHEBLOINE - Noël FOUREL, Adjoints - Julie SAVARY - Sylvain MONTALAND - Christine CROS- Henriette RUSSIER - Christophe CHAREL, conseillers

Absents : Christophe DELEVOYE avec pouvoir à Sylvain MONTALAND
Florent ROCHEDY

Secrétaire de séance : Julie SAVARY

1- Demande de Prêt à court terme de 62 000 € à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes

Monsieur le Maire expose que dans l'attente de financer le FCTVA et les subventions sur les travaux d'assainissement, il est nécessaire de contracter auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, un prêt à Court Terme de 62 000 Euros, remboursable en 21 mois maximum, au taux variable indexé sur l' Euribor 3 mois + 1 %

Les intérêts seront payables trimestriellement à terme échu – le capital in fine

Frais de dossier : 124 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

de contracter un emprunt de 62 000 EUROS à Court Terme auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES.

2- Demande de Prêt de 23 000 € à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes

Monsieur Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet d'assainissement au Centre Bourg. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et les discussions ouvertes sur le sujet :

Approuve dans le principe le projet qui est présenté et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses :

Montant des travaux HT 68 324 €

Subventions	49 393 €
Autofinancement commune	27 095 €
FCTVA	10 500 €

Et décide de contracter auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, un prêt à Annuités Réduites, de 23 000 €, remboursable en 15 ans, aux conditions de taux résultant de l'annuité réduite soit 1,4964 % fixe sous réserve que l'établissement du contrat et si le déblocage de la totalité des fonds intervient le 7 mars 2016

La première échéance sera fixée au 7 avril 2016

3- Projet appartement communal :

Le projet est en cours de demande d'aide pour le financement à divers organismes

4- Budget 2016

Travaux arrêt bus , poteau éclairage (SDE 50 %), travaux sous-sol véranda du commerce,